

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 001-410/16/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association Acoucite pour le fonctionnement de l'Observatoire du Bruit du Pays d'Aix - Approbation d'une convention
MET 16/700/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

ACOUCITE est une association loi 1901, créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon et de ses membres fondateurs [l'INRETS (Institut National de Recherche sur les Transports et la Sécurité), l'ENTPE (École Nationale des Travaux Publics de l'État), le CERTU (Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques), le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment)...]. C'est un pôle de compétence sur l'environnement sonore urbain, qui a pour vocation de favoriser les échanges entre les centres de recherche et les besoins opérationnels des villes ou agglomérations, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports terrestres. La plupart des travaux est menée sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, terrain de test et d'expérimentation privilégié.

ACOUCITE collabore à des programmes européens LIFE, pilotés par le Grand Lyon (GIPSYNOISE, outil SIG (Système d'Information Géographique) conforme aux exigences de la Directive Européenne) et anime un réseau de villes françaises et européennes partenaires du projet. Dans le cadre de ce projet, ACOUCITE collabore aussi à la réalisation des cartographies du bruit.

ACOUCITE s'applique à développer, renforcer, renouveler et pérenniser ces actions. Les compétences et savoir-faire acquis, les orientations, les projets de développement, les apports des membres associés et/ou partenaires, ainsi que les soutiens de plus en plus élargis, mettent en évidence la cohérence des

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

actions menées qui renforcent et contribuent à une meilleure connaissance et gestion de l'environnement sonore urbain.

Depuis 2009, la Communauté du Pays d'Aix est d'ailleurs adhérente à l'association (délibération n°2009_A155) afin de pouvoir bénéficier des échanges du réseau et du retour d'expérience des autres collectivités adhérentes.

En 2010, la Communauté du Pays d'Aix a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur la mise en place d'un observatoire du bruit sur son territoire et a été retenue. L'association ACOUCITE propose d'apporter son expertise à la Communauté du Pays d'Aix pour la mise en place de cet observatoire.

Dans ce cadre, 7 balises de mesure du bruit sont aujourd'hui en place sur le territoire.

ACOUCITE apporte ainsi son expertise dans le choix des sites, le prêt de matériel, l'interprétation et la communication des résultats. L'association assure également la formation des intervenants dans le projet.

Chaque année un comité de suivi de l'observatoire est organisé afin de faire un état d'avancement des opérations.

En 2016, l'association s'engage à atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- 1 – Analyse, traitement et publication des données de l'observatoire sur site dédié
- 2- Accompagnement aux choix d'implantation de points de mesures mobiles représentatifs des territoires, et notamment la campagne de suivi liée à la mise en place du Bus à Haut Niveau de Service
- 3- Tests acoustiques (mesures et calcul) de nouveaux modes de déplacements collectifs (transports en sites propres...)
- 4- Contribution à la constitution d'un catalogue d'enregistrements audio d'ambiances sonores représentatives du territoire urbain du Pays d'Aix (prises de son)
- 5- Réalisation d'enquêtes auprès de la population (sentinelles du bruit ou en fonction des projets) afin de constituer une base sur le ressenti de la population.

Le financement de ce projet se répartit de la manière suivante :

CHARGES		PRODUITS	
Matières et fournitures	25.000 €	Subvention Métropole d'Aix-Marseille-Provence	40.000 €
Déplacements, missions	15.000 €	Autres agglomérations (Grenoble, Saint Etienne, Nice, Valence)	70 000 €
Salaires et charges (1 équivalent TP dédié au Territoire du Pays d'Aix)	135.000 €	Subvention du Ministère pour l'ensemble des missions d'ACOUCITE	75.000 €
Autres frais généraux	10.000 €		
TOTAL	185.000 €	TOTAL	185.000 €

Signé le 30 Juin 2016
 Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Au vu des objectifs à atteindre pour l'année 2016, il est proposé de maintenir la subvention accordée en 2015, soit 35.000 euros.

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2016-00035	Observatoire du bruit	Acoucité	Environnement	35.000€	180.000€	40.000 €	35.000 €	oui

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°2009_A155 du Conseil communautaire de la CPA relative à l'adhésion de la CPA à l'association ACOUCITE ;
- La délibération n° 2010_B464 du Bureau communautaire de la CPA relative à l'appel à projet du Ministère de l'Aménagement et du Développement Durable pour la mise en place d'un observatoire du bruit ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de Métropole portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association ACOUCITE de 35.000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs annuelle 2016 entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'Association ACOUCITE ci-annexée.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE